

Compte-rendu du CSAL du 19 juin 2023

ORDRE DU JOUR

Points soumis aux votes :

- 1) Élection des représentants du personnel aux conseils médicaux**
- 2) Bilan de la formation professionnelle et plan local de formation**

Points pour information :

- 3) Tableau de bord de veille sociale 2022**
- 4) Bilan télétravail**
- 5) Nouveaux règlements intérieurs**
- 6) Bilan gestion budgétaire 2022 - Présentation Budget 2023**
- 7) Questions diverses**

Après lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe, le président est revenu sur plusieurs points abordés. Il a tout d'abord déploré tout comme nous l'absence de règlement intérieur.

Concernant la mise à la marge d'une partie de la société avec la tendance forte actuelle à la dématérialisation, le président a indiqué qu'il s'agit d'un sujet de société et que cela ne concerne pas uniquement les finances

publiques. (banque, assurance...) Mais comme nous lui avons rappelé, nous sommes un service public, au service de tous les publics...

Mais pour le président, nous vivons une période de transition, le papier va disparaître et « quoi qu'on en dise, cela va se faire... »

Le président a également abordé le nouveau cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2023-2027. L'intelligence artificielle y est mise en avant et le rôle des « SIP de demain » sera redéfini avec comme rôle central le contact avec l'utilisateur. La direction envisage prochainement des réunions métiers afin de présenter aux agents les nouvelles directives suite à ce document. Affaire à suivre...

Élection des représentants du personnel aux conseils médicaux

Le conseil médical est une instance consultative paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sur le taux d'invalidité qui en résulte ou sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité.

Il est également consulté sur la mise à la retraite pour invalidité.

Le rôle des représentants au conseil médical est de concourir, avec les autres membres du conseil (médecins et représentants de l'administration), à rendre un avis étayé tout en veillant à la défense des intérêts des agents.

15 personnes ont été élues par les représentants du personnel. La liste devrait être publiée rapidement par la direction.

Bilan de la formation professionnelle 2022 et plan local de formation 2023

En octobre 2022 a été déployée l'application Semafor en remplacement de FLORE et OPUS.

Afin de ne pas tenir compte de l'impact de la crise sanitaire, le comparatif de l'année 2022 a été réalisé avec celui de l'année 2019.

Entre 2022 et 2019, le taux d'accès à la formation a augmenté. Ainsi que le nombre de formation réalisée dans les Vosges. Cela s'explique par l'arrivée de 2 services relocalisés dans les Vosges (SAPF et CCA) et la formation sur site de ces nouveaux agents.

Le taux d'absentéisme pour les e-formations reste élevé, particulièrement pour les e-formations générales et destinées à l'ensemble des agents.

Concernant les formations en présentiel, un courriel a été adressé à l'ensemble des agents en 2022 afin de leur rappeler la nécessité de prévenir le plus en amont possible en cas d'absence.

Le bilan a été soumis au vote des représentants du personnel.

Abstention à l'unanimité.

Solidaires Finances Publiques 88 a voté l'abstention en raison des propos tenus lors de sa liminaire. (réserve concernant la formation initiale et la formation continue). Il ne s'agit pas de contester le travail réalisé en local par les agents de la formation professionnelle, mais de dénoncer les insuffisances notamment en matière de partage de connaissance et e-formations.

Tableaux de bord de veille sociale 2022

Le TBVS est un dispositif annuel pour détecter les potentiels services en difficulté.

Différents indicateurs ont été présentés par l'assistant de prévention.

Indicateur fiche de signalement :

Le nombre de fiches de signalement a diminué, mais il est à noter que nombre d'entre elles concernent des conflits avec l'utilisateur. Cet indicateur confirme bien la situation tendue pour nos collègues en contact avec un public et la hausse de l'agressivité.

Indicateur volume horaire écrêté :

Le volume est important et devrait attirer la vigilance des chefs de service. Cela confirme le contexte actuel, des collègues sous tension et l'impact du manque d'effectif.

Et ce n'est pas le nombre de postes vacants après le mouvement de mutation qui va arranger cette situation difficile...

Indicateur nombre de contractuels :

Ce nombre est en augmentation. 0 en 2020, 8 en 2021 et 21 en 2022.

Ce nombre progressera encore en 2023 car le département a obtenu au moins de juin une autorisation de recrutement de 12 contractuels (2A, 6B et 4C)

Indicateur taux de demandes de mutation :

Les taux de mutations sont en hausse pour les agents en service dans les SIP. Encore une nouvelle confirmation du mal-être de ces agents en première ligne au niveau du contact usager.

Il est fort à parier que le « SIP de demain » envisagé par le Cadre d'Objectifs et de Moyens n'arrangera pas les choses...

Bilan télétravail

Le nombre d'agents équipés ainsi que ceux sous convention est en augmentation.

Pas de refus de télétravail constaté.

Les représentants de Solidaires Finances 88 vous rappellent la nécessité de déposer sur Sirhius votre demande de télétravail, même en cas de refus verbal de la part de votre chef de service. Ce refus doit être justifié et motivé lors d'un entretien obligatoire.

Nouveaux règlements intérieurs

Afin d'harmoniser les plages des horaires variables des CFP de Saint-Dié Ferry et de Vittel concernés par des créations ou déménagements suite à restructuration en 2022, une consultation des agents affectés sur ces sites a été mise en place.

Sur les 3 sites, c'est le choix numéro 1 qui a été plébiscité.

Début et fin plages variables
Choix n°1 7h00 – 18h30

Les plages fixes ne sont pas modifiées.

Ces modifications seront effectives à partir du 1^{er} septembre 2023.

Bilan gestion budgétaire 2022- Présentation budget 2023

Il n'y a actuellement pas de tension budgétaire et la DDFIP 88 se félicite de ses résultats en progrès.

En effet, des économies ont été réalisées en matière d'affranchissement, d'impression, de

téléphonie, de fournitures et travaux immobiliers.

Ces économies ont permis la poursuite de la démarche EcoFiP, l'achat d'écran et de téléphones portables pour les télétravailleurs et le financement des frais de déplacements en hausse (CDL, reprise en présentiel, permanence en maison France service)

Questions diverses

- Point sur le CCA (centre de contact amendes) : une deuxième vague d'extension a permis la création de 10 emplois au 1^{er} septembre 2023. La couverture géographique de ce service sera également étendue à d'autres départements. Il y aura désormais 31 téléconseillers et le nombre d'appels annuels est estimé à 1 million...

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter vos représentants :

Martial BECK
Myrtille KUENY
Eric BALAUD
Hervé ESCHBACH
Stéphanie WOLFF
Emmanuel MARTINEZ